

FRANCE

## yachting L'avenir s'éclaircit pour le Gepy

Le 25 février avait lieu l'assemblée générale du Gepy, l'association des navigateurs français au yachting, où sont évoqués les enjeux et les difficultés de la profession. Elle s'est tenue sur une note moins sombre que les années précédentes.

La première bonne nouvelle vient du moratoire sur la taxe sur le carburant (TICPE), qui continuera jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Les commandes passées cette saison en seront donc exonérées. Mais les moratoires qui se sont succédé depuis 3 ans ne sont pas une solution. La direction générale des douanes et les professionnels travaillent donc sur des transformations en profondeur du contrat de charter.

« Il pourrait être remplacé par un contrat de prestation de services à titre onéreux de transport de personnes, explique Franck Dosne, directeur des ports à la CCI Nice-Côte

d'Azur. Mais cela soulève d'autres difficultés. » Cette modification de contrat n'entraîne pas de fait une exonération de TICPE, mais l'application de la TVA sur le carburant. Elle pose aussi la question de la possibilité pour les brokers de vendre des titres de transports, réservée normalement aux agences de voyages, et déplace les responsabilités en cas d'accident.



Le « Savannah », ici à quai à Antibes, devra se soumettre au décret du pays d'accueil si rien n'est modifié. Photo : Camille Bleuet

Autres préoccupations qui agitent la profession : le décret 2014-881 (dit du pays d'accueil) est le problème majeur. « Il implique de déclarer

tout mouvement de navire dans les eaux françaises 72 heures avant, de garantir une couverture sociale des équipages aux standards français ou équivalents, de déclarer tout accident du travail aux affaires maritimes... C'est inapplicable à notre secteur, c'est pourquoi nous demandons l'exclusion des yachts de ce texte », précise Jacques Conzales, président en cas du Gepy.

La formation reste un des axes de travail majeur du Gepy, qui se félicite de la mise en place d'un module yacht dans la réforme de la filière B. Enfin, plusieurs actions sont en cours avec ses homologues italiens et britanniques, ce qui est une démarche nouvelle : possibilité d'embarquer des élèves, des procédures pour faire reconnaître le brevet 750 kilowatts par le MCA (Maritime Coastguard Agency) ... ■

*par Camille Bleuet*